

Réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mil vingt-trois, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Madame Anne-Sophie GUICHET, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Fabrice BERJONNEAU, Patrick CARTIER, Juliette DELAVALLE, Angélique DUMOULIN, Anne-Sophie GUICHET, Isabelle HÉHUNSTRE, Benoît LALÈRE, Marie LE CHAPELAIN, Béatrice MORIN, Mélanie MOUSSION, Stéphane RICHARD, François SABOURIN.

Étaient absents et excusés : Dominique GIRET (pouvoir à Anne-Sophie GUICHET), Julien GUIBERT (pouvoir à Benoît LALÈRE), Vaianu FENUAITI (pouvoir à Stéphane RICHARD), Virginie LEONARD (pouvoir à Marie LE CHAPELAIN), Line MARCHÉ (pouvoir à Isabelle HÉHUNSTRE), Pascal MORIN, Romain MORIN.

Date de convocation 18 septembre 2023

Secrétaire de séance : Patrick CARTIER

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1 – PERSONNEL

1-1 : Modification du dispositif d'astreintes

Madame la Maire rappelle que le régime d'astreintes a été mise en place dans la commune en 2004, acté par délibération du 29 juin 2004 pour les agents titulaires et stagiaires des services techniques municipaux, tous cadres d'emplois, qu'ils soient à temps complet, temps non-complet et temps partiel.

Aujourd'hui, afin d'assurer un fonctionnement optimal du service public en particulier de garantir la continuité des services de la commune, il est souhaitable d'élargir ces astreintes au personnel contractuel et au personnel en contrat aidé afin de soulager le personnel déjà concerné par les astreintes.

Les conditions instaurées dans la délibération du 29 juin 2004 et dans le Règlement Intérieur de la commune restent inchangées, conformément aux textes en vigueur. Le montant des indemnités sera revalorisé automatiquement en fonction des textes en vigueur.

Considérant l'avis du Comité Social territorial du CDG 79 qui a émis un avis favorable lors de sa séance extraordinaire en date du 05 septembre 2023 pour l'intégration du personnel contractuel et du personnel ayant un contrat aidé (PEC-CUI), et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité cette nouvelle organisation des astreintes.

1-2 : Décès d'un agent communal : versement d'un capital décès

À la suite du décès d'un de nos agents communaux des services techniques en juillet dernier, un capital décès doit être versé aux ayants droits.

Aussi, Madame la Maire rappelle que lorsqu'un fonctionnaire décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui employait cet agent à la date du décès doit verser un capital décès aux ayants-droits.

Le capital décès est par conséquent une prestation obligatoire à la charge de la collectivité.

La commune ayant souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires auprès de CNP assurances et son courtier Relyens, ce capital, une fois versé aux ayants droits sera remboursé à la commune par l'assureur.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au versement du capital décès à l'ayant droit qui est l'ascendant de l'agent.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le versement du capital décès et autorisent Mme la Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne application de cette décision.

1-3 : Assurance statutaire-adhésion au contrat groupe du CDG 79

Madame la Maire rappelle que par délibération du 15 novembre 2022, le Conseil municipal a accepté que la commune participe à une procédure d'appel public à la concurrence effectuée par le CDG 79.

Suite à la consultation organisée sous forme de marché avec négociation et appuyée par un cabinet conseil, la commission d'appel d'offres, réunie le 26 juin 2023, a retenue CNP Assurances et son courtier RELYENS.

Il s'agit d'adhérer à ce contrat groupe des risques statutaires qui garantit les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Les garanties proposées par CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier RELYENS sont :
Pour les agents permanents (titulaires et stagiaires) affiliés à la CNRACL, le taux est de 6.73% avec 10 jours fermes de franchise par arrêt en maladie ordinaire et prise en charges des indemnités journalières limitée à 80%.

Après ces explications, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, se prononcent favorablement à l'adhésion de la commune au contrat groupe des risques statutaires du CDG 79 pour la période 2024-2027.

2- FINANCES

2-1 : Décision modificative budgétaire

Sur proposition de Madame la Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes sur : ***le budget principal de la commune***

Articles	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
64131 : Rémunération du personnel non titulaire	+ 15 000.00	
6455 : Cotisation pour assurance du personnel	+ 26 520.00	
6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 6 784.00	
023 : virement à la section d'investissement	- 48 304.00	
Section d'investissement		
021 : virement de la section de fonctionnement		- 48 304.00
Opération 214		
21314 : travaux	- 48 304.00	
Total	- 48 304.00	- 48 304.00

3-URBANISME-ENVIRONNEMENT-VOIRIE

3-1 : Voirie-Dénomination de voie

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article L2121-29 du CGCT, la dénomination des voies de la commune, qu'elles soient du domaine public ou du domaine privé, relève de la compétence du conseil municipal.

Par conséquent, sur proposition de Madame la Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de dénommer : *Chemin de St Liguair*

Le chemin rural qui mène à St Liguair, en arrivant du bourg, direction « Route des 2 Roches », qui fait l'intersection à l'angle de l'arrêt du bus et des cubos.

Madame la Maire précise que cela concerne les riverains dont les maisons qui longent ce chemin car ils n'ont pas d'adresse et cela facilitera la distribution du courrier.

3-2 : Voirie-Dénomination de voie

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article L2121-29 du CGCT, la dénomination des voies de la commune, qu'elles soient du domaine public ou du domaine privé, relève de la compétence du conseil municipal.

À la suite de la construction d'un bâtiment à côté de la laiterie et de la construction de la nouvelle station d'épuration, il convient de nommer la voie qui devant ces deux constructions en direction du Hameau de Baudichet.

Par conséquent, sur proposition de Madame la Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de dénommer cette voie : *Route de Baudichet*

4-INTERCOMMUNALITE

4-1 : CAN-Approbation du rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Conformément à la réglementation, je vous présente les grandes lignes du rapport d'activités 2022 du service de l'eau potable :

En matière de production, le service dispose :

- de 4 captages principaux, 2 captages d'appoint et 1 captage de secours,
- d'une usine de traitement d'eau distribuant environ 14 000m³ / jour en moyenne, avec un traitement poussé (dénitrification biologique, désinfection à l'ozone et affinage sur charbons actifs)
- d'une unité de stockage et de mise en distribution, comportant 1 station de reprise, 2 stations de suppression et 2 sites de stockage d'une capacité de 13 000m³
- d'une unité de distribution, comportant :
 - 14 réservoirs de distribution
 - 2129 bouches et poteaux incendie

Le volume mis en distribution s'élève à 5 089 195m³. L'eau distribuée est de très bonne qualité (échantillons 100% conformes suite au contrôle sanitaire)

Pour la distribution, le service gère 996,5 km de canalisations pour 50 473 compteurs au 1^{er} janvier 2022.

Le rendement réseau de distribution 2022 a été de 88,90% contre 89,80% en 2021.

En matière de finances, le budget de fonctionnement est excédentaire avec 14,9M€ de recettes et 12,5M€ de dépenses. Le montant des travaux engagés en 2022 s'élève à 2,8M€ HT dont le renouvellement de 6 000 ML de réseau.

Enfin, les faits marquants à retenir de l'année 2022 sont :

- Une sécheresse très importante, sans impact pour la distribution de l'eau aux usagers,
- L'unification des 2 services d'eau potable, avec une régie sur l'ensemble du territoire géré par l'Agglo,
- La signature de 2 nouveaux programmes Re-sources,
- Un niveau de rendement très élevé en secteur urbain (93%)
- La poursuite de l'harmonisation des tarifs.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, ce rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

4-2 : CAN-Approbation du rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Ce service, compétence de la Communauté d'Agglomération du Niortais compte fin 2022 : 51 692 abonnés. Il emploie 68 agents.

Il dispose de 22 stations d'épuration réparties sur l'ensemble du territoire communautaire qui traitent 5,5 millions de m³ d'eaux usées. Plus de 1900 tonnes de matières sèches et de boues sont produites et traitées.

Plus de 5 millions de m³ sont facturés aux abonnés ce qui représente l'édition de 102 500 factures. Ainsi, pour l'assainissement collectif, une facture type de 120m³/an s'élève à la somme de 266.07€, maintien de tarif par rapport à 2021.

Outre la production, le service effectue également des contrôles d'assainissement non collectifs : ils ont été au nombre de 1 072 en 2022.

En ce qui concerne le volet financier, la CAN a investi :

- 7,6 M€ pour des travaux sur les réseaux et les équipements d'assainissement collectif,
 - 2,6 M€ pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et les bassins d'orage.
- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme de 14,9 M€ dont 2,90 M€ de frais de personnel. Les recettes de fonctionnement quant à elles atteignent la somme de 17,1 M€ dont 12,30 M€ pour la redevance d'assainissement collectif.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, ce rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

A l'issue de l'approbation du rapport d'activité 2022, Madame la Maire a fait part de son mécontentement sur l'enquête publique organisée par la CAN, plus précisément sur une révision de zonage d'assainissement collectif car aucune concertation, aucun échange ni travail avec l'équipe municipale n'a été réalisé. La révision de zonage ne prend pas en compte des accords passés comme le zone du futur village sénior, les lotissements en cours de construction, le secteur de Glandes...

Mme la Maire a fait part de ces remarques à M. Elmano Martins, Vice-président en charge des eaux et de l'assainissement de la CAN et a envoyé un mail au commissaire enquêteur.

5-QUESTIONS DIVERSES

5-1 : Conseil municipal-Modification de délégation

Madame la Maire informe que Monsieur Pascal MORIN souhaite renoncer à la délégation qui lui avait été confiée en début de mandat : Relations avec les associations. Monsieur Patrick CARTIER ayant délégation pour « cérémonies, officielles, réceptions » souhaite reprendre sa délégation.

Madame la Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 3, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Par conséquent, Madame la Maire propose de modifier l'indemnité qui était allouée jusqu'à présent à Monsieur Patrick CARTIER en la portant au taux de 3,60%.

Il convient de modifier le tableau des taux d'indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Délégation	Nom du bénéficiaire	Taux (% indice 1027)
Gestion services techniques	SABOURIN François	3,60%
Gestion équipements touristiques communaux	DUMOULIN Angélique	3,60%
Communication – restaurant scolaire	GUIBERT Julien	7,20%
Cérémonies officielles, réceptions et relations avec les associations	CARTIER Patrick	3,60%

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de modifier le tableau des indemnités de fonction versées aux conseillers municipaux comme présenté ci-dessus.

Madame la Maire remercie Monsieur Patrick CARTIER pour sa présence et sa disponibilité.

6- RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations que vous lui avez accordées par délibération en date du 26 mai 2020, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

6-1 : Droit de Prémption Urbain :

La Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

Nature du bien	Réf cadastre	adresse	propriétaire
Maison d'habitation	AE 73	48 chemin du Champ de l'Acacia	M. CHABOT Eric
Terrain à bâtir	C 0587	5 rue Bruno Jubien	J.ALP
Maison d'habitation	AN0055-AN0143-AN0144-AN0145	37 route de Benet	BARBOTIN Pascale
Terrain à bâtir	AD 124	Route de Benet	VILLAREAL
Maison d'habitation	AK55	1 route de Préplot	RABOUAN Patrick
Terrain à bâtir	C 0579	12 rue Bruno Jubien	J.ALP
Maison d'habitation	AI 232	9 ruelle du château bas	THIBAudeau Jean
Maison d'habitation	D 2346	4 rue du champ du Met	BOUKHAIRI Rachida

7- INFORMATIONS DIVERSES

7-1 : Interventions d'élus :

* **Béatrice MORIN** : souligne le manque de panneau STOP à gauche lorsque l'on arrive de Benet secteur La Planche, et direction Vérines, à l'intersection où il y a déjà 3 panneaux STOP installés. Elle souligne la dangerosité de ce carrefour. Madame la Maire précise qu'il y a une réflexion d'engagée sur ce secteur avec le Département parce qu'effectivement il y a un problème de visibilité. Il a été proposé que le panneau STOP soit positionné pour la personne qui vient de la départementale, direction le Mazeau sauf qu'il y a des contraintes techniques à cette proposition : la bande blanche au sol va se retrouver quasiment à la moitié de l'autre route et il faut prendre en compte l'intensité de la circulation en provenance du secteur de la Planche. Aussi, la haie à l'angle du carrefour devrait être taillée. Tant que toutes les contraintes techniques ne sont pas levées, Madame la Maire ne prendra pas la responsabilité de modifier ce carrefour.

* **François SABOURIN** demande s'il ne pourrait pas y avoir une bande blanche de matérialisée au niveau des écluses afin que la sortie de celles-ci se fassent tranquillement. Monsieur Fabrice BERJONNEAU répond qu'il y a une réglementation de la signalisation au sol en France. La question sera posée au Département.

*** Isabelle HEHUNSTRE :**

- Une réunion a été organisée avec « Terre de jeux » concernant l'avancée de l'organisation des Jeux Olympiques sur la commune. A cet effet, une conférence de presse sera donnée prochainement, les associations ont émis des projets, des idées pour cette organisation. Madame Isabelle HEHUNSTRE aimerait que Monsieur Sébastien BICHON soit présent à la conférence de presse.

- Un concert de Noël est programmé à l'église avec la chorale Oriana de Niort, le 16 décembre

- Préparation des festivités 2024 sachant qu'il y a aura une priorité aux JO mai/juin, calendrier en cours avec les associations notamment pour le prêt des salles communales. Madame Isabelle HEHUNSTRE précise qu'il n'y aura pas de prêt de matériel le 1^{er} et 2 juin afin que tout le monde soit mobilisé sur les JO.

- Projet en cours d'une semaine de représentations théâtrales en mai 2024 en collaboration avec Monsieur Jean-Daniel LAVAL

*** Patrick CARTIER :**

- Décoration de la commune en rose (parapluies, nœuds...) dans le cadre d'OCTOBRE ROSE afin de sensibiliser au dépistage précoce du cancer du sein.
- Fin octobre : décoration d'Halloween
- Décoration de la commune en bleu dans le cadre de NOVEMBRE BLEU dit NOVEMBER afin de sensibiliser au dépistage précoce du cancer de la prostate.
- Décoration de Noël avec les illuminations de la commune et le traditionnel marché de Noël le dimanche 3 décembre
- En 2024, décoration axée sur les JO

Monsieur Patrick CARTIER a demandé au CSC de participer avec les enfants et les adolescents aux décorations de Noël et à celles des JO.

Monsieur Benoît LALERE propose de suggérer au Département de promouvoir le passage de la flamme de manière matérialisée (ex banderole avec date, un décompte horaire ou journalier....), sur le balcon de la salle des fêtes.

*** Fabrice BERJONNEAU :** - Pose des clous supplémentaires sur les quais pour accentuer la délimitation des places de parking car les gens ne respectaient pas les places de stationnement déjà définies.

- Devant l'hôtel du Marais, il y avait toujours ce problème de stationnement donc les places de stationnement devant l'hôtel ont été supprimées. Les 2 places existantes marquées par les pavés sont en arrêt minute pour permettre aux clients de décharger leurs bagages et ensuite les personnes utilisent les parkings de la commune. De plus, 3 places ont été privatisées, fermées par un fer à cheval sur le parking de l'Abbé Loth moyennant une redevance d'occupation du domaine public. Les clients peuvent toujours se stationner sur les quais à condition de respecter le Code de la Route. Ces changements ont été discutés avec les propriétaires de l'hôtel.

- Des réfections de parties de chaussées endommagées sont prévues dans différents endroits de la commune.

- Les essais de fonctionnement de la « bouille » (point à temps : machine qui délivre du goudron liquide) sont concluants. Le goudron liquide pénètre davantage dans les trous/fentes de la chaussée, très solide contrairement au goudron froid.

- Le camion AMPIROL (camion avec une benne qui descend sur la chaussée pour pouvoir accueillir des engins sans avoir à les porter) est en attente de livraison.

Monsieur Stéphane RICHARD demande si l'installation de bancs sur les quais est prévue car les passants en ont de besoin : Madame la Maire dit que la dépense sera inscrite sur le budget 2024.

-Le matériel pour la cuisine de la salle des fêtes va être acheté avant la fin de l'année, Madame la Maire rappelle qu'un devis doit être fait pour l'ascenseur. En effet, il est prévu d'améliorer la cuisine, de refaire un bar complet avec un piano, une chambre froide, un petit congélateur, une chambre chaude (déjà existante), un lave-vaisselle industriel, un nouveau bac de plonge (comme à la cantine), un micro-onde, une table inox. Les menuisiers du CAC vont faire toute la partie bar. L'emprise au sol pour le nouvel ascenseur doit être définit en amont.

*** Marie LE CHAPELAIN :** La rentrée des classes des 2 écoles s'est très bien passée avec la présence de Madame la Maire. Une classe en maternelle a dû être fermée faute d'enfants inscrits au mois de juin. Ils sont 53 enfants à l'école maternelle (20 en grande section, 17 en moyenne section et 16 en petite section), répartis en 2 classes : une classe de 26 élèves et une autre de 27 élèves. L'école primaire a perdu 6 enfants par rapport à l'année dernière. Il y a 120 enfants répartis 22 CP, 23 CE1, 24 CE2, 25 CM1 et 26 CM2, les doubles niveaux sont présents dans chaque classe.

L'assemblée générale de l'APE est prévue mercredi 28 septembre à 20h avec une demande de récapitulatif des travaux effectués et à venir.

Monsieur Fabrice BERJONNEAU demande si les consignes des alarmes ont été affichées (demande à côté des boutons) car les essais d'alarmes ont été réalisés et les enseignants ne connaissaient pas les codes des alarmes que ce soit en incendie, terrorisme.... Il a prévu d'effectuer un exercice sans prévenir le corps enseignant.

Monsieur Stéphane RICHARD souligne que c'est un affichage obligatoire.

Il manque des répéteurs afin que toutes les classes puissent entendre l'alarme-devis onéreux (10 000€). Madame Marie LE CHAPELAIN rassure sur le fait que l'école est au rez de chaussée. Madame la Maire évoque le fait que des rapports doivent être remis auprès de l'éducation nationale-caractère obligatoire.

Poulailler collectif relancé : appel à bénévoles supplémentaires, Madame Marie LE CHAPELAIN remercie tous les bénévoles qui s'occupent des poules. Les enseignants sont toujours volontaires pour apporter des restes alimentaires de la cantine deux fois par semaine.

Quentin FICHET, écrivain a écrit un livre sur Coulon, Madame Marie LA CHAPELAIN pensait le faire venir pour une séance de dédicace sur la commune au moment de la permanence des élus du dimanche. Elle précise qu'il a vécu à Magné et a fait du théâtre à Coulon et dans son livre, il parle

d'un personnage qui est Cosette PIGNOUX, à qui il a donné un pseudonyme. Il a été faire une séance de dédicace au centre culturel E. Leclerc de Niort pendant laquelle Madame MARIE LE CHAPELAIN a eu l'occasion de discuter avec lui. Le titre de son livre est « Ignace et le dernier manoir du Marais Poitevin ». Monsieur Fabrice BERJONNEAU suggère la venue de Monsieur Jean-Philippe POGUT, aussi écrivain pour les enfants.

Intervention de Jean-Claude COURSAUD : c'est un grand dessinateur, c'est un illustrateur vraiment de qualité tout comme Monsieur Quentin FICHET qui a été un des plus grands comédiens de Cosette PIGNOUX, il fait partie d'une certaine élite.

L'idée de les recevoir au marché de Noël séduit toute l'assemblée.

Madame Marie LE CHAPELAIN suggère aussi d'inviter Monsieur Julien AUCLERC, jeune artiste, qui avait fait les illustrations des jardins de la mairie. Parmi ces écrivains, Madame la Maire souhaiterait convier l'écrivain local : Monsieur Jean-Claude COURSAUD.

Madame Marie LECHAPELAIN a assisté à une réunion de l'la CAN concernant la rénovation de l'habitat : des investissements (isolation, chauffage, aide de l'habitat adapté au handicap et aux seniors) peuvent être subventionnés dans la rénovation d'habitat insalubre loué et également pour les propriétaires occupants (se renseigner auprès de SOLIHA) et pour les propriétaires bailleurs (se renseigner auprès de URBANIS) – brochures disponibles à l'accueil de la mairie.

* **Angélique DUMOULIN** : toujours en attente du guideparcours PCC. Madame la Maire insiste sur sa sortie au printemps 2024 sachant que le budget est alloué cette année.

Réunion avec l'ANCT (dans le cadre de l'accompagnement de développement touristique et de revitalisation du centre bourg), intéressante, pendant laquelle il y avait des ateliers participatifs ce qui a permis de pointer des problèmes sur la commune pour améliorer l'accueil touristique.

* **Mme la Maire** :- précise que lors de la journée « ateliers » dans le cadre de notre accompagnement ANCT étaient présents les élus, des partenaires, des techniciens (de l'Agglo, du Département et de l'Etat), des commerçants et des professionnels du tourisme de la commune. Le monde associatif était également invité mais aucun représentant n'était présent. L'idée était le matin de s'interroger sur l'identité de la commune, puis l'après-midi par petit groupe, de faire des jeux de rôle (de se mettre dans la peau d'une famille, d'un groupe de trentenaires sportifs et un groupe de retraités anglais) et de déambuler dans la commune. Cette journée a été riche en échanges. La finalité de cet accompagnement est d'avoir une visibilité sur les projets que la commune doit porter et les investissements correspondants.

Dans le cadre de cette étude, la commune a postulé pour le dispositif Villages d'avenir proposé par l'Etat, destiné aux communes de moins de 3500 habitants. Ce dispositif doit permettre d'avoir de l'aide dans l'ingénierie pour les projets.

-Visite de maisons pour personnes âgées en colocation située à St Maixent l'Ecole, proposée par la société AGE et VIE. Madame la Maire et les élus qui l'accompagnaient ont été séduits par le concept. Le principe est une grande maison d'habitation avec une partie centrale qui est une pièce de vie (avec salon, cuisine ouverte avec une grande table de salle à manger). De chaque côté de cette partie centrale, il y a 4 chambres de 30m².

Il y a en permanence une auxiliaire de vie qui est présente pour faire le ménage, les courses, la cuisine, nettoyer le linge, tâches qui sont faites de manière participative avec les personnes qui le souhaitent. Aussi, elles font de l'animation sur toute la journée. Une personne est toujours présente y compris la nuit. A l'étage de ces maisons, il y a un appartement qui est mis à disposition de la personne d'astreinte la nuit. Cette proposition est pour 16 personnes (2 maisons de 8) .

Les personnes sont locataires, le coût mensuel maximum avec charges (électricité, eau, courses, linge...) est de 1900€, montant auquel peuvent être déduites les aides sociales (CAF...). Le coût est concurrentiel par rapport aux maisons de retraite. Les personnes acceptées : en parfaite autonomie jusqu'au GIR 2.

Le terrain situé « Chemin Bas » serait l'emplacement idéal pour faire une structure comme celle-ci et vu la superficie de la parcelle, il y aurait possibilité de faire appel à un autre prestataire qui proposerait de faire des maisons pour les personnes qui ne veulent pas être en colocation.

Madame la Maire a pris contact avec ce prestataire pour connaître ses propositions.

Monsieur Daniel Bouffard (public) demande si la structure est destinée seulement pour des personnes 100% autonomes. Il y a l'EPHAD qui est réservé pour des personnes qui ont besoin de soins et qui ne peuvent pas se gérer tout seuls.

Madame la Maire confirme que dans la colocation, les personnes peuvent être en fauteuil roulant et bénéficier d'un minimum de soins médicaux.

Parallèlement, il y a la société VILLADIM qui travaille toujours sur le projet.
Le lendemain de cette rencontre, Madame la Maire a pu recueillir des avis positifs sur ce type de structure auprès des personnes âgées lors du déjeuner au club des aînés.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 25 minutes.

La Maire,
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance
Patrick CARTIER

Réunion du Conseil Municipal **du 26 septembre 2023**

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal

- 1-1 Personnel / Modification du dispositif d'astreintes
- 1-2 Personnel / Décès d'un agent communal : versement d'un capital décès
- 1-3 Personnel / Assurance statutaire-adhésion au contrat groupe du CDG 79
- 2-1 Finances / Décision modificative budgétaire
- 3-1 Voirie / Dénomination de voie
- 3-2 Voirie / Dénomination de voie
- 4-1 Intercommunalité / CAN-Approbation du rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 4-2 Intercommunalité / CAN-Approbation du rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- 5-1 Conseil municipal / Modification de délégation

La Maire,
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance
Patrick CARTIER